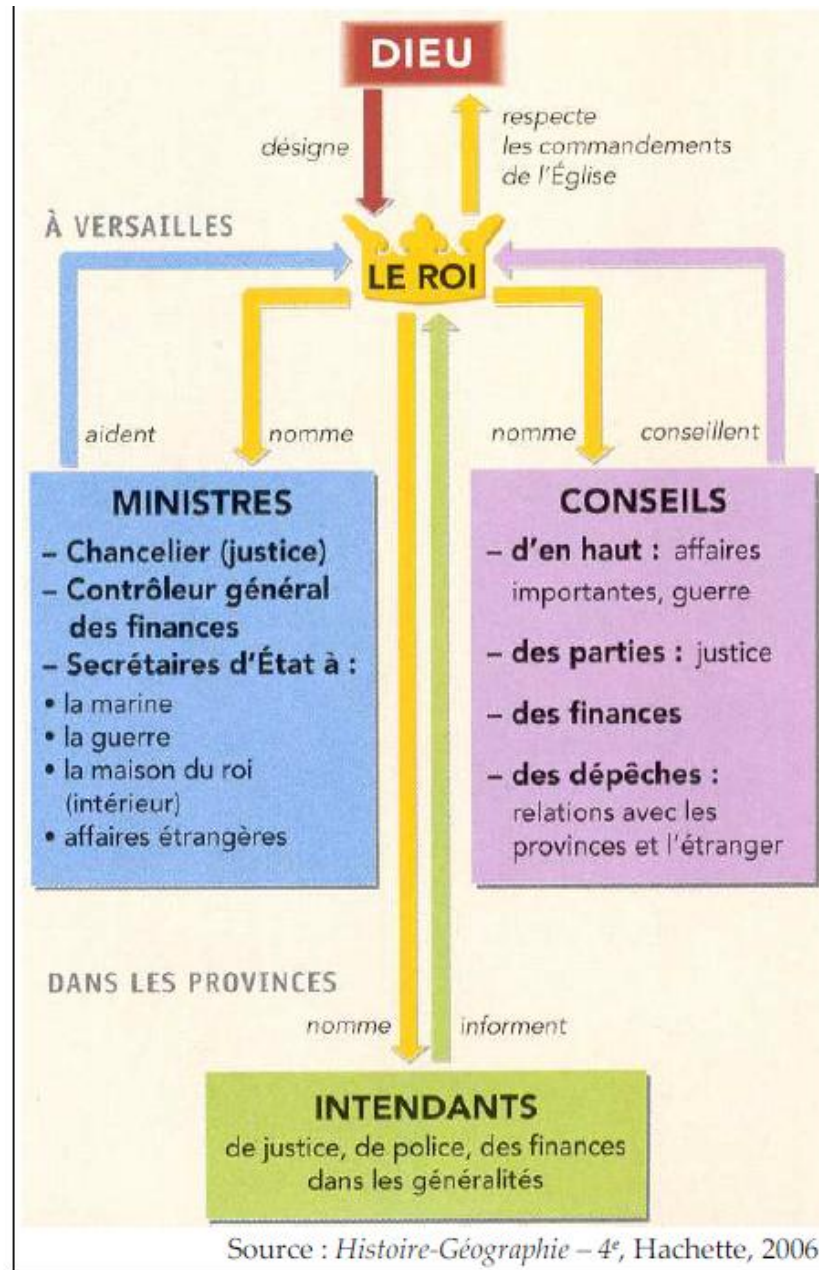


<http://pe2a79hg.canalblog.com>



© <http://www.egb.fr>





Source : *Histoire-Géographie – 4^e*, Hachette, 2006.



Lois fondamentales du royaume

En France, avant la Révolution de 1789, les **lois fondamentales du royaume** forment un ensemble de règles provenant de la coutume et que le roi ne peut modifier. Ces lois visent à maintenir la continuité de l'État et l'indépendance de la couronne. Elles se sont mises en place progressivement en fonction des circonstances.

Les principaux points en sont :

-> la France est une monarchie héréditaire, la succession royale a lieu par ordre de primogéniture (c'est-à-dire que le successeur est le plus âgé des fils ou ses descendants survivants, voire le frère cadet du roi défunt ou le cousin le plus proche du roi défunt)

-> les filles de roi et leurs descendants n'ont pas de droits sur la couronne (c'est la [loi salique](#)). Les enfants illégitimes des rois (les bâtards selon l'expression non péjorative de l'époque) n'ont pas de droit à la couronne (Louis XIV essaiera de contourner cette disposition, mais ses décisions seront annulées dès sa mort)

-> Le roi est déclaré majeur dès treize ans révolus (depuis 1374). Pendant la minorité du roi, la [régence](#) est confiée à la reine-mère ou à défaut au premier prince du sang (c'est-à-dire le frère du roi défunt ou du plus âgé de ses descendants).

-> Dès la mort du roi, son successeur est automatiquement roi, le [sacre](#) n'intervient qu'ensuite pour ajouter un caractère religieux au pouvoir royal.

Nous permettons à ceux de la religion réformée de vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de notre royaume sans être combattus, brutalisés, ni obligés de faire des choses contre leur conscience. L'exercice de la religion pourra se faire publiquement. Nous défendons à tous nos sujets d'enlever par la force, contre le gré de leurs parents, les enfants de la religion protestante pour les faire baptiser dans l'Eglise catholique.

D'après l'Edit de Nantes, 1598

Sa Majesté a révoqué l'Edit de Nantes de l'an 1598. Sa majesté défend de faire aucun exercice public de la Religion Prétendue Réformée et ordonne que tous les temples seront démolis (...). Sa Majesté enjoint à tous les pasteurs protestants de sortir du royaume dans quinze jours et leur défend de faire aucun prêche (...). Ceux qui naîtront seront désormais baptisés par les curés des paroisses et élevés dans la religion catholique.

Relation de la révocation de l'édit de Nantes par la gazette de France, 1685

Louis XIV, le roi Soleil (1638-1715)

Un enfant roi

Louis devient roi à 5 ans. Mais c'est sa mère, Anne d'Autriche, qui gouverne. Il épouse Marie-Thérèse d'Autriche en 1660. Il est sacré roi le 7 juin 1654 à Reims : il a 16 ans.



La monarchie absolue

Le nouveau roi veut tout diriger et tout contrôler lui-même. C'est la « monarchie absolue ». Il fait construire à Versailles un immense palais pour loger la famille royale et la cour. La ville de Versailles devient la véritable capitale.

Un pays très puissant

Louis XIV crée de grandes usines et organise le commerce avec l'Amérique et l'Asie. Il met en place une grande armée qui compte 450 000 hommes. La France gagne de nombreuses batailles et agrandit son territoire. Elle récupère plusieurs régions : l'Alsace, le Roussillon, les Flandres, l'Artois et la Franche-Comté. La France est alors le pays le plus riche et le plus peuplé d'Europe.



Un roi catholique

Louis XIV annule l'édit de Nantes en 1685. Cette loi, signée en 1598 par son grand-père Henri IV, permettait aux protestants de pratiquer leur religion en France, même si le roi était catholique. Plus de 200 000 protestants fuient alors la France.

Un règne très long

Louis XIV a été roi pendant 72 ans, de 1643 à 1715. C'est le règne le plus long pour un roi dans toute l'Europe. À la fin de son règne, la France est épuisée et appauvrie par les nombreuses guerres.

